
Jour de séance 50

le vendredi 26 novembre 2021

9 h

Prière.

Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires que les messages de félicitations ne doivent pas être de nature politique.

Après les questions orales, M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Holland a mis en doute l'intégrité de M. Guitard. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

M. Melanson donne avis de motion 86 portant que, le jeudi 2 décembre 2021, appuyé par M. D'Amours, il proposera ce qui suit :

attendu que la pandémie de COVID-19 a pris le monde entier au dépourvu et que de nombreux gouvernements de tous les niveaux ont dû mettre en place des mesures immédiates pour protéger leur population et essayer d'éviter la propagation à grande échelle du virus ;

attendu que les répercussions de la pandémie constituent une grave menace pour la santé humaine et la sécurité publique ;

attendu que très peu de gouvernements avaient mis au point avant la pandémie de COVID-19 un plan détaillé d'intervention en cas de pandémie et que le Nouveau-Brunswick ne faisait pas exception ;

attendu que plusieurs éclosions sont survenues au Nouveau-Brunswick, causant des cas graves et des pertes de vie ;

attendu que les gens s'entendent de plus en plus pour dire qu'un plan d'intervention en cas de pandémie efficace et prévoyant les protocoles et la formation appropriés serait d'une aide inestimable pour protéger la population et réduire les risques de propagation à grande échelle du virus ;

attendu que de nombreuses leçons peuvent être tirées de la lutte contre la pandémie, lesquelles seront avantageuses pour aider à mieux gérer la crise sanitaire de la COVID-19 et à mieux répondre à d'éventuelles crises de pandémie ;

attendu qu'il faut mener un examen approfondi de la réponse de la province à la pandémie, lequel nous renseignerait sur les mesures efficaces ainsi que sur les améliorations possibles ;

attendu qu'un tel examen pourrait aussi être fort utile pour élaborer un plan d'intervention en cas de pandémie à jour et pour étudier les pratiques exemplaires en matière de protocoles, de communication et de prises de décision en temps de pandémie ;

attendu qu'un examen pourrait aussi être l'occasion d'entendre l'opinion d'experts en la matière, de travailleurs de première ligne, d'entreprises et de familles qui ont été touchés par la pandémie de COVID-19 et qui pourraient fournir de précieux éclaircissements ;

attendu que l'examen devrait être indépendant afin d'être véritablement objectif et transparent ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire mener un examen indépendant et complet de la réponse du Nouveau-Brunswick à la pandémie, lequel aboutira à des recommandations aux fins d'étude par le gouvernement.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 64 soit appelée.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

64, *Loi modifiant la Loi concernant la podiatrie.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 64 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

64, *Loi modifiant la Loi concernant la podiatrie.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance est levée à 10 h 17.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 20, 21, 22, 23, 24,
25, 26, 27, 28, 29 et 30

(24 novembre 2021).